

ECOLE DE PUERICULTRICES
CHU REIMS
45, rue Cognacq-Jay
51092 REIMS CEDEX
Tel: 03.26.78.75.08 – Fax: 03.26.78.92.11
E-mail: ecolepuer@chu-reims.fr



CHU DE REIMS

Promotion
2021-2022

ECOLE DE PUERICULTRICES

PROJET PEDAGOGIQUE

ET

PROJET DE FORMATION

ep/chu-reims

SOMMAIRE

PROJET PEDAGOGIQUE	1
PREAMBULE	2
1 L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION (IRF)	4
2 LA PHILOSOPHIE	5
3 LES MISSIONS	6
4 LE CADRE REGLEMENTAIRE	7
PROJET DE FORMATION	9
INTRODUCTION	10
1 LES ACTEURS ET LEUR FONCTION	11
2 LA FINALITE ET LES OBJECTIFS DE LA FORMATION	12
2.1 LA FINALITE	12
2.2 LES OBJECTIFS.....	13
3 LE DISPOSITIF DE FORMATION ET LES MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE	14
3.1 LA FORMATION.....	14
3.1.1 <i>L'enseignement clinique</i>	15
3.1.2 <i>L'enseignement théorique</i>	15
3.2 LES MOYENS PEDAGOGIQUES	15
3.3 LE SUIVI PEDAGOGIQUE.....	16
4 LES EVALUATIONS	16
4.1 L'EVALUATION FORMATIVE	16
4.2 L'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES CAPACITES PROFESSIONNELLES	17
4.3 L'ORGANISATION DES EVALUATIONS PROMOTION 2020-2021	17
4.3.1 <i>Le contrôle de connaissances</i>	17
4.3.2 <i>La résolution d'un problème sur le terrain</i>	18
4.3.3 <i>L'Action d'Information en Matière d'Éducation à la Santé (AIMES)</i>	18
4.3.4 <i>Le projet professionnel</i>	19
4.3.5 <i>L'évaluation des capacités en stage</i>	19
CONCLUSION	20
ANNEXE	22



**ECOLE DE PUERICULTRICES
CHU REIMS**
45, rue Cognacq-Jay
51092 REIMS CEDEX
Tel: 03.26.78.75.08 – Fax: 03.26.78.92.11
E-mail: ecolepuer@chu-reims.fr



CHU DE REIMS

**Promotion
2021-2022**

**PROJET PEDAGOGIQUE
ECOLE DE PUERICULTRICES**

 ep/chu-reims 

PREAMBULE

La profession de puéricultrice diplômée d'Etat a été créée en 1947, au lendemain de la première codification des mesures de protection maternelle et infantile, ce qui a fait 73 ans en 2020.

Face à un système de santé en pleine mutation et alors que la prévention et notamment la prévention précoce est une priorité nationale, la puéricultrice confrontée à des situations de soins de plus en plus complexes est amenée à assumer des responsabilités de plus importantes. Ces responsabilités sont autant de l'ordre de l'éducation, de la relation ou de gestion dans des secteurs diversifiés, pour répondre aux besoins de santé de l'enfant : dans sa famille, en milieu hospitalier et dans les structures d'accueil.

Le référentiel de compétences de la puéricultrice¹ validé en 2009 par la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (DHOS) a précisé et actualisé les compétences requises pour exercer le métier de puéricultrice. Un référentiel de formation est à venir.

Ce projet pédagogique vise l'acquisition de ces compétences et la validation de capacités listées dans le programme en vigueur. Il présente le dispositif de formation de l'Ecole de Puéricultrices de REIMS fondé sur la réglementation, l'expertise de l'équipe enseignante et la qualité de l'offre de stage.

L'école de Puéricultrices du CHU de REIMS fait partie de la Région Grand Est qui comporte trois autres écoles de puéricultrices situées à STRASBOURG, METZ-THONVILLE et NANCY.

Les travaux concernant la réingénierie de la formation des infirmières puéricultrices ont repris au niveau national en 2016 pour une élaboration d'un référentiel en cursus LMD de grade master. L'école de puéricultrices de REIMS est engagée dans cette démarche et participe aux réunions régionales de l'association professionnelle CEEPAME (Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance).

¹ Cf annexe

La formation est accessible, suite à un concours de sélection, aux infirmières et sages-femmes soit en poursuite d'études sous réserve de l'obtention de leur diplôme d'Etat, soit en reprise d'études. Le diplôme d'Etat de puéricultrice est délivré aux élèves ayant suivi l'intégralité de la formation de spécialisation et atteint le niveau de performance requis aux épreuves d'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles notifiées dans **l'Arrêté du 12 Décembre 1990** relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles.

1 L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION (IRF)

L'Ecole de Puéricultrices fait partie de l'IRF qui comprend :

- Au RDC :
 - Deux amphithéâtres,
 - La lingerie.
- Au 1^{er} étage :
 - L'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes (EIADE)
 - L'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA), et des auxiliaires ambulanciers
 - Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU)
 - Le Centre de formation d'Assistant de Régulation Médicale des CHU de Reims et Strasbourg (CEFARM).
- Au 2nd étage :
 - L'Institut de Formation d'Aides-soignantes (IFAS),
 - L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).
- Au 3^{ème} étage :
 - L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK),
 - L'Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale (IFMEM),
 - L'Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire (EIBODE).
- Au 4^{ème} étage :
 - L'Ecole de Sages-femmes (ESF),
 - l'Ecole de Puéricultrices (EP),
 - l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP),
 - l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS).

Un centre de documentation et un centre de simulation en santé sont à disposition de l'IRF.

L'IRF actuel est ouvert depuis septembre 2010. Il a été construit sur le site du CHU et à proximité du Pôle Santé de l'Université de REIMS Champagne Ardenne (URCA).

2 LA PHILOSOPHIE

La formation des puéricultrices s'inscrit dans un contexte politique, législatif et socio-économique (précarité et multiculturalisme) en constante évolution. Elle vise à développer une expertise qui permet à la puéricultrice d'analyser des situations complexes et singulières, de poser des diagnostics dans son champ de compétences et d'apporter des réponses adaptées aux besoins évolutifs de développement, de santé et d'éducation de l'enfant, de la naissance à l'adolescence.

Choisir de devenir puéricultrice, c'est s'inscrire dans une démarche de projet personnel et professionnel, avec la conviction que **prendre soin d'un enfant et de sa famille nécessite plus que des connaissances spécifiques**. Il est également nécessaire de prendre en compte de multiples facteurs interférant dans son environnement. S'engager dans cette formation, c'est réfléchir à son positionnement et sa pratique professionnelle. C'est aussi accepter de prendre conscience de son savoir-être actuel avec l'autre (attitudes, gestes, langage, ...) afin d'acquérir une posture éducative adaptée auprès de l'enfant et de son entourage. C'est enfin communiquer efficacement avec les nombreux interlocuteurs qui interviennent dans les situations.

Le choix d'une spécialisation professionnelle avec un mode d'entrée sélectif est significatif d'un acte volontaire de la part de l'élève. De ce fait, il est porteur d'un projet ébauché ou déjà élaboré, qui lui est propre. Le temps de formation est un moment privilégié pour interroger ses représentations de l'enfance, de la famille, du soin, du « prendre soin ».

Cette formation est fondée sur des **valeurs** de :

- Respect de l'être humain faisant appel à la tolérance, la bienveillance, l'honnêteté,
- Remise en question,
- Esprit critique constructif,
- « Présence authentique, respectueuse et soucieuse des personnes, marquée par la délicatesse, la simplicité, la bienveillance, la sensibilité et la douceur dans le rapport à l'autre » (W. HESBEEN).

Ces valeurs s'appliquent aussi bien à l'école qu'en stage vis-à-vis de toute personne : enfants, familles, professionnels, autres élèves, ... et sont en cohérence avec les règles de fonctionnement instaurées au sein de l'école.

3 LES MISSIONS

La formation de puéricultrice a pour finalité le développement de compétences qui lui permettent d'assumer des responsabilités professionnelles dans les domaines sanitaire, social et éducatif suivants :

- Etablissements de santé et de réadaptation publics et privés :
 - Services de maternité, unités mère-enfant, lactarium,
 - Services de néonatalogie, de soins intensifs, réanimation néonatale,
 - Services de pédiatrie générale et spécialisée, hospitalisation à domicile,
 - Réanimation pédiatrique médicale et chirurgicale,
 - Unités spécialisées d'adolescents,
 - Secteurs de psychiatrie infanto-juvénile,
 - Maisons d'enfants et pouponnières médicalisées,
 - Instituts médico-éducatifs,
 - Centres d'action médico-sociale précoce...

- Etablissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans :
 - Accueil collectif,
 - Accueil familial,
 - Multi-accueil, Jardins d'enfants...

- Services de protection et de promotion de la santé en faveur de la mère et de l'enfant et d'aide sociale à l'enfance :
 - Services départementaux de protection maternelle et infantile : centres de planification, d'éducation familiale, centres de PMI, secteurs d'activité médico-sociale préventive à domicile...
 - Etablissements et services de l'aide sociale à l'enfance: pouponnières, foyers, placement familial, centre maternel...
 - Service de promotion de la santé en faveur des élèves: écoles, collèges, lycées...

La mission première de l'équipe pédagogique est d'organiser les enseignements théoriques et pratiques ainsi que les modalités de délivrance du diplôme d'Etat mais également :

- De participer à des enseignements dans d'autres écoles ou instituts,
- De participer à des groupes de travail transversaux au sein :
 - de l'IRF,
 - du CHU de REIMS,
 - de la région Grand Est,
 - du CEEPAME (Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance),
- De présenter et représenter nos formations auprès de différents partenaires,
- De participer à l'organisation des modalités de délivrance de l'attestation d'aptitude aux fonctions de puéricultrices, délivrée par le préfet de région, après avis d'une commission régionale spécialisée, aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou aux français possédant un diplôme européen,
- De participer à la formation continue du personnel du CHU de REIMS et d'autres établissements,
- De maintenir et développer ses connaissances et compétences.

4 LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'école de puéricultrices (EP) est sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Santé. Son fonctionnement dépend **des autres autorités de tutelles suivantes** :

- Le Centre Hospitalier Universitaire de Reims (CHU) : Organisme Gestionnaire,
- Le Conseil Régional : Organisme Financier et en charge de l'agrément de l'école,
- La Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : Tutelle pédagogique,
- La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)- Antenne de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : Organisme certificateur.

La formation de puéricultrice est **régie par** :

- L'Arrêté du 13 Juillet 1983 relatif au programme des études préparant au diplôme d'état de puéricultrice,

- Le Décret n° 90118 du 12 Décembre 1990 modifiant le décret n° 47154 du 13 Août 1947 instituant un diplôme d'état de puéricultrice,
- L'Arrêté du 12 Décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'état de puéricultrice et au fonctionnement des écoles,
- Le Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif à l'exercice de la profession et aux actes professionnels (livre III Titre 1 Chapitre 1 Section 1 du Code la Santé Publique.



**ECOLE DE PUERICULTRICES
CHU REIMS**
45, rue Cognacq-Jay
51092 REIMS CEDEX
Tel: 03.26.78.75.08 – Fax: 03.26.78.92.11
E-mail: ecolepuer@chu-reims.fr



CHU DE REIMS

**Promotion
2021-2022**

**PROJET DE FORMATION
ECOLE DE PUERICULTRICES**

 ep/chu-reims 

INTRODUCTION

Au cours de l'année de formation, les infirmières et/ou les sages-femmes se spécialisent dans les soins à l'enfant de la naissance à l'adolescence. Afin d'aider les élèves à évoluer dans leur formation, l'équipe pédagogique insistera sur :

- Le positionnement de chaque élève, tout au long de l'année de formation, en tant **qu'infirmière ou sage-femme en cours de spécialisation,**
- **La responsabilité pour chaque élève de se former en :**
 - Identifiant **ses ressources et ses points** à améliorer,
 - Exprimant des **demandes de formation** auprès de l'équipe pédagogique, des professionnels de terrain et des intervenants,
 - Utilisant les moyens mis à sa disposition au cours de la formation, ses propres ressources et celles des autres élèves,
- **La construction de l'identité professionnelle de la puéricultrice** (statut professionnel, fonction, responsabilité, rôles) dans chacune des structures et institutions dans laquelle elle travaille **en équipe et/ou en réseau, avec différents partenaires,**
- La nécessité de tenir compte des **enjeux socio-économiques, politiques et culturels** de la société.

La formation est conçue comme une formation d'adultes à la recherche d'une expertise en soin à l'enfant et sa famille. Cette conception a une incidence sur l'ingénierie de la formation et sur la place et le rôle des formateurs. En effet, une formation d'adultes se caractérise par une pédagogie où la participation des formés et la mobilisation de leurs acquisitions antérieures sont recherchées. Le formateur favorise la construction de la professionnalisation, il accompagne l'élève dans l'acquisition de compétences.

Pour cela, le projet de formation s'appuie sur les principes suivants :

- L'autonomie de décision : Etre autonome c'est choisir et agir avec discernement,
- La responsabilité : Etre responsable, c'est répondre de ses actes du fait même de cette liberté de choix et d'actions,
- L'implication de l'élève dans sa formation. Adopter une démarche réflexive sur son propre parcours, ses projets de formation, de stage et d'exercice professionnel. C'est aussi clarifier ses motivations, étape indispensable et préalable au processus de formation.

Intervenants extérieurs

Des Cadres de santé puéricultrices, des pédiatres, des puéricultrices, des enseignants en sociologie, en sciences humaines, en droit, des travailleurs sociaux, sages-femmes, kinésithérapeutes, diététiciennes ... :

- Assurent des cours magistraux, des travaux dirigés
- Participent à l'élaboration et à la correction des contrôles de connaissances pour leur enseignement.

2 LA FINALITE ET LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

2.1 La finalité

L'élève est amené à adopter une posture réflexive. Un travail d'analyse de situations dans des champs théoriques variés (médecine, psychologie, sociologie, législation, ...), permet à l'élève d'identifier ses connaissances et ses manques, d'analyser ses pratiques professionnelles, de mettre en relation des éléments observables et des faits avec des références théoriques. Au final, cela permet de donner du sens à son activité de puéricultrice.

Etre compétent, selon LE BOTERF², «c'est être capable de faire, d'agir, mais aussi d'analyser et d'expliquer sa façon de faire et d'agir ». « La compétence permet d'agir et/ou de résoudre des problèmes professionnels de manière satisfaisante dans un contexte particulier, en mobilisant diverses capacités de manière intégrée » (Sandra Bélier)³. Devenir une puéricultrice compétente, c'est en effet être capable de raisonner cliniquement et proposer des projets d'actions pertinents au regard des besoins, des demandes, des freins et des ressources étudiées.

² <http://www.guyleboterf-conseil.com/images/Soins%20cadres.pdf>

³ <http://eduscol.education.fr/bd/competice/superieur/competice/boite/pdf/t1.pdf>

2.2 Les objectifs

Les priorités de la formation sont de conduire la future puéricultrice à :

- Identifier son statut, sa fonction, son rôle dans chacune des structures et institutions dans laquelle elle est amenée à travailler en équipe et/ou en réseau, avec des partenaires,
- Construire une identité professionnelle,
- S'engager dans un processus de promotion du développement et de la santé en faveur de l'enfant, en incluant la famille,
- Etre garant de l'intérêt supérieur de l'enfant,
- Favoriser un processus d'accompagnement à la parentalité,
- Tenir compte des enjeux politiques, socio-économiques et culturels.

Permettre à l'élève d'acquérir :

- Des capacités et des compétences qui sont identifiées à partir des activités de la puéricultrice dans les différents secteurs où elle peut exercer et du contexte de santé de la population,
- Une posture soignante, dans toutes les dimensions du soin, dont le bénéficiaire principal (l'enfant) est en situation de vulnérabilité,
- Une démarche de raisonnement clinique qui nécessite d'identifier les éléments qui constituent la situation de vie dans laquelle elle va intervenir et d'élaborer un projet de soin pertinent intégrant l'entourage et les autres professionnels.

Favoriser l'évolution de la formation :

- L'EP de REIMS s'appuie sur le référentiel de compétences de la puéricultrice validé en 2009 par la D.H.O.S.⁴,
- L'équipe pédagogique s'informe sur l'avancée nationale de la réingénierie de la formation en cours d'élaboration.

⁴ Annexe – Référentiel de compétences de la puéricultrice de 2009

3 LE DISPOSITIF DE FORMATION ET LES MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE

3.1 La formation

Le programme des études relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice est celui défini à l'annexe de l'arrêté du 13 juillet 1983 susvisé. La formation se déroule sur douze mois de scolarité et comprend des enseignements théoriques, pratiques et cliniques d'une durée de 1 500 heures dont :

- 650 heures d'enseignement théorique et pratique ;
- 710 heures d'enseignement clinique ;
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation

La pédagogie par alternance de périodes de présence à l'école et de stages en milieux professionnels facilite l'intégration des connaissances et le développement des compétences. Cela suscite également un questionnement sur les pratiques professionnelles et les situations vécues, ainsi que le renforcement du raisonnement clinique initié en formation infirmière.

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	sept-22		
1 M	1 V	1 L	44	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	31	1 J
2 J	2 S	2 M		2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	18	2 J	2 S	2 M	2 V
3 V	3 D	3 M		3 V	3 L	1	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 M	3 S
4 S	4 L	4 J	40	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14	4 M	4 S	4 L	27	4 D
5 D	5 M	5 V		5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 L	6 M	6 S		6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23	6 M	6 S	6 M
7 M	7 J	7 D		7 M	7 V	7 L	6	7 L	20	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 V	8 L	45	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	32	8 J
9 J	9 S	9 M		9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	19	9 J	9 S	9 M	9 V
10 V	10 D	10 M		10 V	10 L	2	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 S
11 S	11 L	11 J	41	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	15	11 M	11 S	11 L	28	11 D
12 D	12 M	12 V		12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 L
13 L	13 M	13 S		13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	24	13 M	13 S	13 M
14 M	14 J	14 D		14 M	14 V	14 L	7	14 L	11	14 J	14 S	14 M	14 D	14 M
15 M	15 V	15 L	46	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	33	15 J
16 J	16 S	16 M		16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	20	16 J	16 S	16 M	16 V
17 V	17 D	17 M		17 V	17 L	3	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 S
18 S	18 L	18 J	42	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	16	18 M	18 S	18 V	18 L	18 D
19 D	19 M	19 V		19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 L	20 M	20 S		20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	25	20 M	20 S	20 M
21 M	21 J	21 D		21 M	21 V	21 L	8	21 L	22	21 J	21 S	21 M	21 D	21 M
22 M	22 V	22 L	47	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	34	22 J
23 J	23 S	23 M		23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	21	23 J	23 S	23 M	23 V
24 V	24 D	24 M		24 V	24 L	4	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 S
25 S	25 L	25 J	43	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	17	25 M	25 S	25 L	30	25 D
26 D	26 M	26 V		26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 L	27 M	27 S		27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	26	27 M	27 S	27 M
28 M	28 J	28 D		28 M	28 V	28 L	9	28 L	13	28 J	28 S	28 M	28 D	28 M
29 M	29 V	29 L	48	29 M	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 D	29 M	29 L	35	29 J
30 J	30 S	30 M		30 J	30 D	30 M	30 M	30 L	22	30 J	30 S	30 M	30 V	30 V
	31 D			31 V	31 L	5	31 J	31 M		31 D	31 M			

Ecole

Stage

Vacances

3.1.1 L'enseignement clinique

Les stages d'une durée de 710h sont au nombre de 5 et se déroulent :

- En maternité : 142 heures,
- En pédiatrie : 142 heures,
- En PMI : 142 heures,
- En EAJE : 142 heures,
- En néonatalogie ou réanimation néonatale : 142 heures.

3.1.2 L'enseignement théorique

Il est organisé autour de différents domaines tels que

- Les fondamentaux en puériculture : soins à l'enfant et son développement,
- Les sciences humaines, la sociologie,
- Le raisonnement clinique, la recherche,
- La pédiatrie, la néonatalogie,
- La santé publique,
- La fonction de gestion et d'organisation.

3.2 Les moyens pédagogiques

Les enseignements théoriques comportent des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques assurés par l'équipe pédagogique de l'EP ou par des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise dans le domaine concerné.

Les **cours magistraux** (CM) sont dispensés par promotion entière en salle de cours. Toutefois, l'interaction entre enseignants et élèves est favorisée.

Les **travaux dirigés** (TD) sont organisés en répartissant les élèves par groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité d'expérimenter son positionnement au sein d'un groupe de pairs. A partir de ses expérimentations, chaque élève est amené à initier, à réguler, à animer, à produire et présenter un travail de groupe.

Les **travaux pratiques** (TP) sont organisés en répartissant les élèves par groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité de pratiquer des soins avant de les réaliser en stage. Ils sont organisés par les formatrices de l'EP-IFAP ou des professionnels accueillant des élèves en stage.

La **simulation en santé** est organisée en répartissant les élèves en petits groupes et permet de développer les compétences de l'élève en situation simulée. Ce moyen pédagogique contribue à une amélioration de l'analyse de situation, de prise de décisions et d'actions dans des contextes de soins où rapidité et efficacité sont attendues.

Le **e-learning** est organisé grâce à une plate-forme numérique propre à l'Ecole et permet à chaque élève de s'organiser de façon autonome dans son apprentissage.

Le dispositif et les moyens pédagogiques peuvent évoluer et être réajustés en cours de formation afin d'aider les élèves dans leur progression. Des temps d'échanges et d'évaluation entre les élèves et les formateurs permettent l'expression de demandes et/ou de propositions nouvelles.

3.3 Le suivi pédagogique

Un accompagnement individualisé de l'élève est mis en place sous forme :

- D'entretien individuel à l'initiative de l'élève ou d'une formatrice
- De suivi dans l'élaboration du projet de stage n°1
- D'encadrement clinique en stage à la demande de l'élève, des professionnels du terrain de stage ou d'une formatrice.

4 LES EVALUATIONS

Les connaissances et les capacités nécessaires à l'exercice professionnel de la puéricultrice sont évaluées **à partir de critères communiqués aux élèves**. Deux types d'évaluations sont mis en place.

4.1 L'évaluation formative

Elle renseigne l'élève ou le groupe d'élèves :

- Sur son niveau d'acquisition de savoirs théoriques et pratiques,
- Sur les pistes d'amélioration à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs pédagogiques.

Elle est fondamentale dans ce cursus de formation de spécialisation.

4.2 L'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles

Elle est organisée conformément à l'**Arrêté du 12 Décembre 1990** relatif à la scolarité, au **diplôme d'état de puéricultrice et au fonctionnement des écoles (articles 18 à 25, annexes II et III)** fixant l'objet de l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles et les niveaux de performance à atteindre pour obtenir le Diplôme d'Etat de Puéricultrice :

- A partir d'épreuves proposées par les enseignants des disciplines concernées,
- Suite à l'approbation de la Commission de Contrôle dont la composition et le rôle sont précisés dans l'**Arrêté du 12 Décembre 1990** pour les contrôles de connaissances et à l'avis du Conseil technique pour les autres épreuves.

Sont évaluées les capacités suivantes :

1. Capacité à communiquer ;
2. Capacité à résoudre un problème ;
3. Capacité à travailler en groupe ;
4. Capacité à animer ;
5. Capacité pédagogique ;
6. Capacité à se situer professionnellement et à participer à la gestion et à l'organisation d'un service ;
7. Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants ;
8. Capacité à se former sur un terrain professionnel ;
9. Capacité à se situer dans le service ;
10. Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles.

4.3 L'organisation des évaluations promotion 2021-2022

4.3.1 Le contrôle de connaissances

Le contrôle des connaissances s'effectue au moyen de trois épreuves écrites et anonymes portant sur l'ensemble du programme de formation défini par l'arrêté du 13 juillet 1983 susvisé.

Chacune de ces épreuves, d'une durée de trois heures, est notée sur 30 points par les enseignants des différentes disciplines concernées. Pour l'année 2021-2022, elles sont organisées :

- Contrôle de connaissances 1 : Lundi 03 janvier 2022,
- Contrôle de connaissances 2 : Lundi 25 avril 2022,
- Contrôle de connaissances 3 : Lundi 27 juin 2022.

4.3.2 La résolution d'un problème sur le terrain

L'épreuve concernant la résolution d'un problème de soin d'une durée de trois heures est organisée au cours du dernier trimestre de la formation. Le secteur attribué à l'élève est déterminé par tirage au sort par le directeur de l'école.

Pour l'année 2021-2022, cette épreuve est programmée lors du stage 4 du 13 au 24 juin 2022. Le jury de cette épreuve se compose de deux personnes : une puéricultrice formatrice à l'Institut Régional de Formation et une puéricultrice exerçant dans l'unité ou l'établissement de l'épreuve de l'élève.

4.3.3 L'Action d'Information en Matière d'Éducation à la Santé (AIMES)

L'épreuve portant sur une action d'information en matière d'éducation pour la santé d'une durée d'une heure est organisée au cours du second semestre de la formation.

L'action d'Information en Matière d'Éducation à la Santé, épreuve certifiante, est réalisée au sein d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. La population est définie par la directrice de la structure : des professionnelles de la structure ou des parents d'enfants ou des enfants fréquentant la structure. Les élèves travaillent par groupe de 5, sur une population dans une structure rémoise ou proche de REIMS, qu'elles choisissent parmi les propositions des formatrices.

L'évaluation se réalise en 2 temps :

- Evaluation d'un travail écrit, noté sur 15 points (notation collective) : l'écrit est à rendre à **en deux exemplaires en version papier et une en version informatique (sur CD ou clef USB) pour le 02 mai 2022.**

- Evaluation d'une intervention auprès de la population concernée, épreuve d'une durée totale d'une heure, notée sur 15 points (notation individuelle). L'action d'information sur le terrain, **menée auprès de la population, sera organisée par les 5 élèves et comprendra la répartition du temps et des rôles de chacun. L'action aura lieu sur le terrain la semaine du 16 au 20 mai 2022.**

Le jury est composé de la directrice puéricultrice dans la structure et d'une des deux cadres de santé puéricultrices formatrices.

4.3.4 Le projet professionnel

Le projet professionnel présenté par écrit est argumenté par oral au cours du dernier trimestre de la formation. L'épreuve dure une heure.

C'est un travail écrit personnel et individuel qui s'inscrit dans le cadre d'une recherche en soins infirmiers. Il doit permettre au professionnel infirmier en formation de spécialisation :

- De travailler avec une démarche de recherche en sciences sociales,
- De préciser son positionnement en tant qu'infirmière en cours de spécialisation, de construire son identité professionnelle de puéricultrice (statut professionnel, fonction, responsabilités, rôle...), tout en tenant compte des enjeux socio-économiques, politiques et culturels de la société,
- De développer sa capacité d'écriture et d'élaboration de documents professionnels en vue d'une communication orale et écrite.

L'écrit du projet professionnel sera rendu le 08 juillet 2022 et son argumentation orale aura lieu entre le 30 aout au 06 septembre 2022.

4.3.5 L'évaluation des capacités en stage

Les stages effectués pendant la scolarité évaluent les capacités 7, 8, 9 et 10 visées à l'article 19 ci-dessus. Chacune de ces capacités est notée sur 10 points par le responsable de la structure d'accueil sur proposition du professionnel qui encadre l'élève en stage.

CONCLUSION

La formation des puéricultrices est en évolution permanente et s'oriente vers une réingénierie (réforme des études selon le système Licence – Master – Doctorat).

Parallèlement, des projets de réforme législative et des débats sont à suivre, notamment ceux sur la révision de la loi « Ma santé 2022 » relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Plus directement en lien avec l'activité professionnelle des puéricultrices, les ordonnances qui concernent l'accueil de la Petite enfance dans le cadre de la loi n°2018-727 pour un Etat au service d'une société de confiance(ESSOC) du 10 août 2018, article 50, ont fait l'objet de consultation jusque juillet 2019. Des décisions nationales vont être prises.

La PMI, autre lieu d'exercice professionnel de la puéricultrice, va aussi être refondée suite aux recommandations issues du rapport intitulé « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! » de mars 2019 rédigé par la députée Michèle Peyron.

Par ailleurs, la publication du Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique, est à prendre en compte dès à présent.

Pierre Pastré⁵ conçoit « *l'articulation entre apprentissage et développement en trois points : il y a développement dans le cours de l'apprentissage, [...], quand un sujet est capable de tirer parti des situations de « discordance » dans lesquelles il se trouve; le développement se traduit par un élargissement des capacités de penser et d'agir; tous les moments du développement sont accompagnés d'une construction identitaire (appropriation par le sujet du sens de son activité).* »⁶. L'équipe mettra tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi au cours de cette année de formation de spécialisation professionnelle.

⁵ Professeur émérite du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers). Agrégé de philosophie, a été titulaire de la chaire de communication didactique du CNAM. Est président de l'association " Recherches et pratiques en didactique professionnelle "

⁶ **Isabelle Vinatier**, « PASTRÉ Pierre. *La didactique professionnelle. Approche anthropologique du développement chez les adultes* », *Revue française de pédagogie*, 179 | 2012, 138-141.

Au regard de l'évolution des besoins de la population, des structures de santé et d'actions sociales, des sciences médicales et humaines, des techniques nouvelles, du cadre législatif dans lequel s'inscrit l'activité de la puéricultrice, celle-ci devra nécessairement s'inscrire dans un processus de formation tout au long de sa vie.

ANNEXE

Référentiel de compétences de la puéricultrice rédigé après réunion avec la DHOS en juin 2009 -
Version 10

Diplôme d'Etat de puéricultrice Référentiel de compétences

Compétences

Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier puériculteur ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

Compétences

1. Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents
2. Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant
3. Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé
4. Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité
5. Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance
6. Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents
7. Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants
8. Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

Compétences détaillées

Compétence 1 : Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents

- 1 Etablir un diagnostic de situation sur l'état de santé et de développement d'un enfant ou d'un groupe d'enfants
- 2 Repérer les facteurs conditionnant la santé, la maladie, le bien-être ou le mal-être chez les enfants et les adolescents
- 3 Discerner les ressources et capacités cognitives, motrices, affectives de l'enfant et de l'adolescent
- 4 Identifier les anomalies en vue de dépister des déficiences, des inadaptations ou des handicaps
- 5 Identifier les interactions mère-enfant, l'établissement des liens parentaux et de fratrie, les éléments environnementaux, les ressources familiales et évaluer les risques potentiels
- 6 Identifier les besoins spécifiques de communication et de relation de l'enfant et de l'adolescent aux différents stades de son développement
- 7 Identifier et analyser les signes et symptômes liées aux pathologies de l'enfance et à leur évolution
- 8 Repérer les signes et symptômes de douleur chez l'enfant et poser un diagnostic infirmier
- 9 Détecter les situations à risques et les signes de violence ou de maltraitance mettant en cause la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 – Cohérence entre les données objectives et subjectives (à préciser) sélectionnées et la situation de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations recueillies sur l'enfant sont pertinentes - Plusieurs sources d'information sont utilisées : famille et entourage de l'enfant, équipes pluri professionnelles, ... - Les besoins de l'enfant sont identifiés de manière exhaustive - Les relations de l'enfant avec sa mère et son entourage sont prises en compte dans ...
<p>2 - Pertinence du diagnostic de situation sur l'état de santé et de développement de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des données sélectionnées est pertinente et cohérente avec ... - Le diagnostic de situation s'appuie sur : <ul style="list-style-type: none"> o La mise en relation de l'ensemble des éléments recueillis auprès de l'enfant, de sa famille, des équipes pluri professionnelles, ... o L'identification des facteurs spécifiques conditionnant la santé, la maladie, le bien-être ou le mal-être chez les enfants et les adolescents o L'identification des anomalies et des signes et symptômes liés aux pathologies spécifiques aux enfants ainsi que des risques potentiels o La prise en compte dans l'élaboration du diagnostic des différents types de ressources et capacités de l'enfant et de l'adolescent - L'observation clinique prend en compte l'ensemble des données relatives à la santé, la maladie, le bien-être ou le mal-être - Le lien entre les éléments recueillis est expliqué - Le raisonnement clinique utilisé et la démarche d'analyse des informations sont expliqués - Les outils de mesure utilisés sont adaptés - Les connaissances spécifiques à la puériculture utilisées sont précisées
<p>Pertinence de l'évaluation de la douleur de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les outils de mesure de la douleur sont adaptés à l'âge, à l'état médical ou chirurgical et au handicap de l'enfant - Les signes évocateurs de douleur sont recherchés et identifiés

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant

1. Elaborer avec l'équipe pluri professionnelle, en partenariat avec l'enfant et sa famille, un projet de soins et/ou un projet éducatif
2. Négocier le projet et sa mise en œuvre avec l'enfant et son entourage
3. Concevoir et conduire des projets d'amélioration de l'accueil et de la qualité de vie de l'enfant et de son entourage dans un établissement, un service d'accueil ou à domicile
4. Définir un programme d'activités favorisant la mobilisation des ressources de l'enfant et de son entourage en fonction du but recherché : développement, insertion sociale dans un groupe, maintien ou amélioration de l'état somatique et psychique
5. Concevoir des stratégies d'accompagnement de l'enfant et sa famille lors de situations difficiles ou de crise
6. Expliquer et transmettre de façon adaptée des informations sur la mise en œuvre du projet et les résultats aux parents et aux personnes en liaison avec l'enfant (éducateur, professeur, ...)
7. Développer la participation des parents dans le projet des structures d'accueil des enfants
8. Evaluer la mise en œuvre du projet à partir des résultats obtenus et de la réaction des enfants et des parents, et proposer des réajustements si nécessaire (cohérence éducative)

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 – Pertinence du contenu du projet de soins, de prévention, d'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet résulte du diagnostic est en adéquation avec les objectifs et les résultats attendus - Les objectifs formulés sont en lien avec les conclusions de l'analyse - Le projet de soins, de prévention, d'éducation prend en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation de l'enfant et de sa famille - Le projet de soins est élaboré en partenariat avec l'équipe pluri professionnelle - Le projet élaboré tient compte du respect des rythmes de vie - Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte et les ressources de l'enfant et de sa famille - Le projet éducatif tient compte des principes éducatifs de la famille - Le projet éducatif recherche l'autonomie de l'enfant et de sa famille - Le projet élaboré répond de manière adaptée aux besoins de l'enfant - Le choix des activités est effectué en fonction des ressources à mobiliser chez les enfants - Les activités sont pertinentes au regard des objectifs recherchés - Les moyens mis en œuvre facilitent l'implication des parents
<p>2 – Qualité de la recherche de la participation, du consentement et de l'adhésion de l'enfant et de sa famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de soins et sa mise en œuvre sont négociés avec l'enfant, sa famille ou son entourage - Le consentement de l'enfant et de sa famille est recherché - Les éventuelles adaptations du projet sont négociées avec l'enfant, sa famille, son entourage - Les informations sur la maladie, les soins, le handicap, les déficiences, sont expliquées de manière adaptée à l'enfant, à ses parents, en particulier lors de l'annonce du diagnostic
<p>3.-Qualité de la fonction de conduite du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources de l'enfant sont mobilisées à bon escient en fonction du but recherché : développement, insertion sociale dans un groupe, ... - Le projet est mené en pluri professionnalité - La mise en œuvre du projet est évaluée dans les activités de la vie quotidienne - Les réajustements du projet négociés avec l'enfant, sa famille, son entourage sont pertinents
<p>4 – Pertinence des réactions en situation d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les situations particulières relevant de l'urgence (crise, altération de santé, enfance en danger...) sont repérées - Les mesures à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont identifiées et expliquées - Les besoins en informations ou formations spécifiques à la prévention des situations à risques et en direction des proches sont repérés et les actions mises en place

Compétence 3 : Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé

1. Concevoir des dispositifs et adapter les soins et les activités à l'âge de l'enfant, son stade de développement, ses ressources, ses inadaptations, déficiences, handicaps ou pathologies
2. Analyser les éléments de la prescription médicale, vérifier leur faisabilité en adéquation aux spécificités des enfants et les intégrer dans le projet de soins
3. Créer un environnement favorable aux soins et au développement de l'enfant en réduisant les nuisances, en prévenant les douleurs iatrogènes et en instaurant un climat serein
4. Mettre en œuvre des soins techniques, complexes, adaptés aux caractéristiques des enfants, notamment dans des situations critiques
5. Evaluer la mise en place des protocoles thérapeutiques afin de les adapter aux situations (urgence, soins palliatifs, santé mentale et pédopsychiatrie, pathologies chroniques...) et aux réactions des enfants et de leurs familles
6. Analyser les bénéfices et les risques de l'utilisation d'appareils et de dispositifs médicaux en tenant compte des rythmes de vie de l'enfant et de son confort
7. Initier la mise en œuvre des protocoles de soins d'urgence adaptés aux situations prévalentes chez les enfants
8. Elaborer des stratégies préventives, curatives et palliatives de la douleur
9. Evaluer sa pratique professionnelle de mise en œuvre de soins auprès des enfants avec le concours des parents et la faire évoluer en tenant compte des données probantes
10. Mettre en œuvre les procédures et utiliser les outils et supports permettant d'assurer la traçabilité des soins effectués auprès des enfants et leur surveillance

<p align="center">Critères d'évaluation :</p> <p align="center"><i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p align="center">Indicateurs :</p> <p align="center"><i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 – Qualité de l'analyse de la prescription médicale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'adéquation entre la prescription médicale et les spécificités de l'enfant et de sa situation (âge, stade de développement, situation clinique, rythmes de vie, ...) est vérifiée - L'analyse de la prescription est argumentée
<p>2 – Qualité de la mise en œuvre des soins aux enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un environnement favorable aux soins est créé - Les gestes relatifs aux soins sont adaptés aux enfants et réalisés avec dextérité et douceur - Toute action est expliquée à l'enfant en tenant compte de son âge et de son stade de développement - Les actions réalisées sur l'enfant sont expliquées à ses parents - Les soins et les activités à réaliser sont systématiquement adaptés à l'enfant (choix du matériel, de l'environnement...) - La prévention de la douleur générée par les soins chez l'enfant est systématiquement recherchée - Le confort et la sécurité de l'enfant sont respectés - Le rythme de vie de l'enfant est respecté - La participation de l'enfant est recherchée - La participation des parents est sollicitée
<p>3 – Qualité de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfant et sa famille sont accompagnés lors de l'annonce du diagnostic par le médecin - Les éléments du diagnostic et le projet de soins sont expliqués de manière claire et adaptée - Les réactions de l'enfant et de ses proches sont prises en compte dans le suivi du projet de soins
<p>4 - Qualité de la surveillance et du suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments essentiels entrant en ligne de compte dans l'élaboration d'une stratégie de soins préventive, curative et palliative de la douleur auprès d'enfants sont identifiés - Les effets thérapeutiques et la tolérance de la prescription médicale sont évalués avec le concours des parents - Le médecin est averti et sollicité du suivi des effets thérapeutiques - La douleur est évaluée de manière fiable et une réponse appropriée est mise en œuvre - Les thérapeutiques antalgiques sont adaptées dans le cadre des protocoles spécifiques aux enfants - L'évolution de l'état clinique et psychologique de l'enfant est évaluée en continu - Les ressources pluri professionnelles sont mobilisées en fonction de l'évolution de l'état clinique et psychologique de l'enfant - La traçabilité des soins et de la surveillance réalisés auprès de l'enfant est assurée conformément aux procédures

Compétence 4

Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité

1. Accompagner l'émergence du sentiment maternel et paternel et consolider les premiers liens d'attachement
2. Valoriser les compétences parentales et soutenir les parents dans leur rôle éducatif en proposant des repères le cas échéant
3. Accompagner les parents dans la mise en place d'un projet de vie permettant le développement harmonieux et la santé de leurs enfants
4. Accompagner les parents dans des contextes décisionnels (choix de mode d'accueil, allaitement, situations à risque...) concernant la santé et le bien être de leur enfant et repérer les besoins d'aide économique, sociale, psychologique et culturelle
5. Informer et conseiller les parents et l'entourage sur les indicateurs de santé, les soins et, le cas échéant, les déficiences et les handicaps
6. Evaluer l'incidence des situations de déficience et de handicap sur le processus de parentalité
7. Organiser et animer des groupes de paroles avec les parents autour de la santé des enfants et des adolescents
8. Instaurer et maintenir un lien de confiance et une relation de congruence avec les parents permettant de valoriser la fonction parentale

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 – Pertinence de l'identification des besoins d'accompagnement chez les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents besoins d'accompagnement (économique, social, psychologique, ...) des parents sont identifiés dans différentes situations - Les éléments permettant d'identifier les ressources et la situation des parents sont repérés
<p>2 – Pertinence des actions proposées et qualité des actions mises en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs et les actions envisagées sont pertinents au regard des besoins identifiés - Les actions proposées tiennent compte du contexte économique, social, psychologique et de la situation des parents - Une relation de congruence avec les parents est établie - Les actions sont conduites dans la recherche d'autonomie des parents ; les compétences parentales sont valorisées - La participation des parents ou du groupe de parents est systématiquement recherchée et encouragée - La participation des parents est obtenue au cours des actions collectives (groupes de parole) - Les besoins de santé spécifiques aux enfants et aux adolescents (étapes du développement, rythme de vie, bruit, alimentation, socialisation, indicateurs de satisfaction des besoins de l'enfant, ...) sont identifiés et présentés de manière adaptée

Compétence 5

Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance

1. Conduire des enquêtes auprès de populations ou de familles afin d'identifier les besoins sociaux et de santé spécifiques au développement des enfants
2. Utiliser les données épidémiologiques connues et les études existantes afin de mesurer les besoins de populations ciblées
3. Détecter les risques sanitaires et psycho-sociaux relatifs aux enfants susceptibles de toucher des collectivités ou des groupes de personnes
4. Formaliser un diagnostic de situation des populations étudiées et le présenter dans un rapport de synthèse
5. Elaborer et conduire des projets et des actions de santé publique, de prévention et de promotion de la santé en lien avec les priorités nationales et locales et en collaboration avec les divers partenaires, les professionnels et les usagers
6. Argumenter des propositions d'action en matière de santé publique devant des responsables locaux
7. Evaluer avec les services de l'aide sociale à l'enfance le développement et les conditions d'accueil des enfants qui leur sont confiés
8. Evaluer l'urgence d'une intervention professionnelle en situation de violence, de maltraitance ou d'aggravation dans l'état de santé de l'enfant
9. Décider de signaler une situation préoccupante aux autorités sanitaires, judiciaires et administratives compétentes
10. Prévenir et informer les personnes ayant en charge un enfant ou un groupe d'enfants des situations à risque dans des contextes spécifiques (sorties collectives, alerte environnementale, jeux dangereux...)

<p align="center">Critères d'évaluation :</p> <p align="center"><i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p align="center">Indicateurs :</p> <p align="center"><i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 – Pertinence de l'identification des besoins et des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les bilans systématiques prévus sont identifiés et réalisés, les risques sont repérés - Les enquêtes auprès de populations ou de familles sont conduites dans le respect de la méthodologie prévue - Les besoins de populations ou de groupes cibles sont identifiés par une analyse adaptée des résultats des enquêtes conduites et une bonne utilisation des données épidémiologiques connues - Les rapports de synthèse rédigés sur l'état de santé de populations ciblées sont clairs et adaptés à leur(s) destinataire(s) - Les différents types de risques susceptibles de toucher des groupes de personnes dans l'entourage de l'enfant sont connus - Les indicateurs permettant d'identifier des risques pouvant toucher l'entourage de l'enfant sont identifiés
<p>2 - Qualité de la conception des activités de promotion de la santé et de protection de l'enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les diagnostics posés sur les situations étudiées sont clairs et pertinents - Les actions et démarches envisagées répondent aux objectifs fixés - Les priorités et plans nationaux en matière de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance sont connus et pris en compte - Les sources d'information permettant de mettre à jour ses connaissances sur les priorités et plans nationaux sont identifiées
<p>3 – Qualité de la mobilisation des partenaires et usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de partenaires à associer aux démarches de promotion de la santé et de protection de l'enfance sont identifiés et sollicités de manière adaptée - Le rôle des cellules spécialisées départementales est connu et les pratiques mises en commun - Les usagers sont associés aux démarches et actions conduites - Des argumentaires pertinents sont développés pour mobiliser les partenaires et responsables locaux
<p>4 – Pertinence de la réactivité dans les situations d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les signes évocateurs de situations d'urgence sont connus et repérés - Les compétences des autorités sanitaires, judiciaires et administratives à solliciter en cas de situation d'urgence sont identifiées ainsi que leurs modalités d'interpellation - Les démarches de promotion de la santé et de protection de l'enfance sont adaptées aux objectifs fixés

Compétence 6 : Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents

1. Coordonner les interventions et la mise en place de relais professionnels dans l'accompagnement des enfants et de leur famille
2. Développer le partenariat entre les établissements d'accueil des enfants et les associations et structures extérieures (éducatives, sportives, culturelles, ...)
3. Organiser et développer le travail en équipe pluri professionnelle (coordination des informations, formalisation des transmissions, adéquation des moyens, complémentarité des ressources...)
4. Valoriser les compétences (éducatives, soignantes...) des membres qui composent l'équipe de travail (notamment des auxiliaires de puériculture et des assistantes maternelles, infirmières)
5. Développer, organiser et coordonner les modalités de travail (collaboration, partenariat, réseau)
6. S'engager avec l'équipe autour des priorités du projet de l'établissement
7. Animer des réunions collectives et pluri professionnelles pour la promotion de la santé de l'enfant et de l'adolescent
8. Superviser et évaluer les activités d'éveil, d'éducation et de développement mises en œuvre dans les équipes professionnelles
9. Elaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires au suivi de la qualité de la prise en soins des enfants et des adolescents et à la promotion de la bientraitance

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 – Pertinence de l'identification et prise en compte du champ d'intervention des acteurs compétents dans le champ de l'enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les compétences des acteurs compétents dans le champ de l'enfance sont identifiées - Les modalités d'interpellation des acteurs compétents dans le champ de l'enfance sont connues - Les ressources externes sont identifiées dans différentes situations
<p>2 – Efficacité et recherche de complémentarité dans les activités de coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les propositions de partenariat entre établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et partenaires externes sont pertinentes et présentées de manière adaptées - Les propositions de partenariat tiennent compte des complémentarités entre les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et leurs partenaires externes - Des conseils d'expertise sont apportés dans la réalisation des activités. - En cours d'intervention, le rôle de chaque partenaire est identifié et les réajustements nécessaires sont effectués - L'équipe est mobilisée autour des priorités éducatives de l'établissement de manière efficace et positive - Les informations sur la maladie, les soins, le handicap, les déficiences nécessaires à la cohérence et la complémentarité des actions pluri professionnelles sont transmises aux personnes en lien avec l'enfant
<p>3 – Qualité de la mise en œuvre d'activités d'organisation et de coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités d'organisation et de coordination sont conduites dans la recherche de la continuité des soins, notamment éducatifs avec le domicile - L'implication des parents dans les activités d'éveil culturel conduites par les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans sont recherchés - Les orientations des parents et de leurs proches vers les partenaires ressources sont effectuées de manière pertinente en fonction de leur demande et de leurs difficultés - Les réunions collectives et pluri professionnelles sont préparées, animées et analysées avec efficacité - Des supports écrits sont réalisés de manière adaptée en amont et en aval des réunions collectives et pluri professionnelles - Les interventions lors des réunions de travail avec des partenaires et le positionnement professionnel adopté sont pertinents - L'évaluation des activités d'éveil, d'éducation, de développement est pertinente et s'appuie sur des éléments objectifs et mesurables - Des documents et outils nécessaires à la prise en charge des enfants et adolescents sont élaborés pour structurer le travail de l'équipe - Les documents élaborés sont clairs et faciles à utiliser - Des indicateurs de qualité permettant d'effectuer un suivi et une évaluation des activités conduites sont formulés de manière claire et tiennent compte des différents paramètres à observer - Les outils permettant de suivre les indicateurs de qualité définis sont clairs et pertinents
<p>4 - Qualité de la mise en œuvre des activités d'animation d'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail en collaboration, en partenariat, en réseau est recherché et encouragé en s'appuyant sur des actions concrètes

	<ul style="list-style-type: none">- Le projet éducatif est explicité et présenté de manière claire et positive- Chaque membre de l'équipe identifie de quelle manière il peut apporter sa contribution au projet éducatif en fonction de son métier et de ses points forts
--	---

Compétence 7

Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants

1. Gestion des ressources humaines en fonction de responsable d'équipe

- Conduire des entretiens d'évaluation des personnels
- Elaborer des contrats de progression avec le personnel
- Définir les éléments permettant d'établir les plannings du personnel
- Concevoir des outils de management

2. Gestion des locaux et matériels

- Organiser les lieux d'accueil des enfants et de leur famille
- Choisir les équipements et matériels adaptés au développement des enfants selon des critères de sécurité et d'hygiène
- Définir les besoins en matériel et en équipement de la structure
- Organiser le suivi des matériels et la traçabilité des incidents

3. Gestion de l'activité des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans

- Utiliser les outils de gestion d'activité, des statistiques et des tableaux de bord
- Argumenter les demandes de ressources humaines, financières et matérielles
- Identifier les éléments essentiels à introduire dans le budget et le compte administratif de la structure
- Elaborer un rapport d'activité

4. Gestion administrative

- Concevoir et suivre les procédures d'admission et de surveillance des enfants, notamment ceux présentant un handicap
- Mettre en place une gestion équilibrée des effectifs dans les structures
- Argumenter lors des réunions de travail avec des partenaires (commissions en mairie, pré-admission, ...)

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 – Qualité des moyens mis en place dans le domaine des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les points forts des membres de l'équipe sont mis en valeur dans une logique de progression professionnelle et de prise d'autonomie, des axes de progrès sont identifiés pour chacun - Les fiches de poste élaborées sont cohérentes et pertinentes au regard des besoins du service
<p>2 – Adéquation des moyens en locaux et matériels avec les buts recherchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement du service sont identifiés en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur - Les équipements et matériels identifiés sont adaptés aux besoins des enfants accueillis - L'organisation des lieux d'accueil des enfants et de leur famille est fonctionnelle et agréable - Les matériels sont maintenus et suivis en adéquation avec les règles d'usage et les réglementations en vigueur - Les incidents sont systématiquement consignés et tracés
<p>3 – Pertinence dans l'utilisation des outils de gestion des activités dans les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles et modalités de fonctionnement des outils de gestion de l'activité, des outils statistiques et des tableaux de bord sont identifiées et expliquées avec clarté - Les erreurs ou incohérences figurant dans les outils de gestion de l'activité, les statistiques et tableaux de bord sont repérées - Les besoins en ressources humaines, financières et matérielles pour un fonctionnement optimal du service sont identifiés de manière objective - Des argumentaires permettant de présenter les demandes de ressources nouvelles sont clairs, pertinents et adaptés à leurs destinataires - La structure et le fonctionnement d'un budget et d'un compte administratif sont identifiés - Les éléments devant figurer dans un bilan comptable et un rapport d'activité sont identifiés
<p>4 – Fiabilité dans la gestion administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi et l'enregistrement des dossiers d'inscription sont rigoureux - Les critères de priorité d'admission sont en cohérence avec les objectifs de la structure et tiennent compte de ses capacités d'accueil - Les dossiers médicaux sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse - Les outils de suivi des enfants élaborés sont fiables et pertinents - Les forfaits mis en place tiennent compte des besoins des familles et des conditions de rentabilité de la structure - Le rôle des différentes instances de gouvernance de la structure est identifié - La participation des parents et de leurs représentants à ces instances est structurée de manière claire et encouragée

Compétence 8 : Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

1. Proposer une problématique de recherche et formuler un questionnement
2. Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet de recherche
3. Interpréter et évaluer les résultats d'investigation et les confronter aux connaissances professionnelles
4. Conduire une recherche documentaire et bibliographique sur la pratique infirmière puéricultrice
5. Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa propre documentation professionnelle
6. Repérer les résultats de la recherche sur la pratique infirmière puéricultrice permettant de faire évoluer sa pratique
7. Formaliser et rédiger des modes opératoires et préconisations permettant de faire évoluer la pratique infirmière puéricultrice
8. Conduire des études à visée professionnelle dans les domaines de la puériculture en lien avec les partenaires concernés (chercheurs, cliniciens, organismes participants, promoteurs)
9. Elaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite
10. Evaluer la pratique professionnelle à partir des démarches et référentiels en vigueur et la faire évoluer

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 - Pertinence de l'analyse des données et de la formulation de la problématique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des données recueillies est approfondie - La problématique posée est en lien avec l'analyse des données recueillies
<p>2 - Pertinence des données recherches au regard des objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les données scientifiques et professionnelles nécessaires sont recherchées - les références utilisées sont valides - les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux sont identifiés - Des explications sont apportées sur le choix des données sélectionnées au regard des objectifs
<p>3 - Pertinence de la méthode de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de l'étude est clairement identifié - La méthode et les outils choisis sont en relation avec la problématique de l'étude - Les informations collectées et analysées permettent d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis (élaboration d'une procédure, d'un protocole, formulation de préconisations, ...) - La méthode de travail est expliquée avec clarté
<p>4 - Efficacité de la méthode de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des résultats écrits clairs sont produits
<p>5 - Qualité de l'évaluation de la pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation des pratiques est systématiquement menée - L'évaluation des pratiques est conforme aux démarches et référentiels en vigueur - Les propositions d'évolution sont pertinentes et conformes aux données scientifiques recueillies